

AIR LIQUIDE TUNISIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

1- Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19, L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les délais, les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

2- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 13 380 947, 542 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

3- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

4- L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

5- Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	13 380 947,542 DT
Résultats reportés	8 470 048,090 DT
Total à répartir	21 850 995,632 DT
Répartition	
Réserves légales	88 992,500 DT
Sous-total 1	21 762 003,132 DT
Fonds social	370 000,000 DT
Report à Nouveau	14 023 235,132 DT
Dividendes	7 368 768,000 DT
Solde	0,000 DT

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à **4.500 DT** pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du **15 juillet 2021**.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

6- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad et de Monsieur Férid Benmansour. Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad et de Monsieur Férid Benmansour prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

7- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Andrew Reynolds en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

8-L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Vincent Serain en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

9-L'Assemblée générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

10-L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

11-L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

1-(Modification de l'article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 9 des statuts :

Ancien texte : DÉFAUT DE LA LIBÉRATION

“A défaut par l'actionnaire de libérer aux termes fixés par le Conseil d'Administration le reliquat des actions par lui souscrites, une mise en demeure lui sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ; à l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure restée infructueuse, il sera procédé à la vente en bourse desdites actions sans autorisation judiciaire.”

Nouveau texte : DÉFAUT DE LA LIBÉRATION

“A défaut par l'actionnaire de libérer aux termes fixés par le Conseil d'Administration le reliquat des actions par lui souscrites, une mise en demeure lui sera adressée par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit ; à l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure restée infructueuse, il sera procédé à la vente en bourse desdites actions sans autorisation judiciaire.”

Cette résolution est adoptée à la majorité.

2-(Modification de l'article 14 des statuts)

Ajout des dispositions suivantes :

“Le Conseil doit comporter deux membres indépendants des actionnaires, et ce, pour une période qui ne peut dépasser trois ans. Les deux membres indépendants ne peuvent être actionnaires dans la société.

Le Conseil doit comporter un membre représentant les actionnaires minoritaires. Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.”

Cette résolution est adoptée à la majorité.

3-(Modification de l'article 16 des statuts)

Ajout des dispositions suivantes :

Les deux membres indépendants sont choisis à la suite d'un appel à candidature selon les conditions et modalités prévues par la réglementation en vigueur. L'Assemblée Générale doit être informée 21 jours avant du projet de résolution de nomination des membres indépendants et des informations concernant les candidats retenus.

Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable relative à leur violation des exigences légales ou des statuts, ou pour avoir commis des fautes de gestion ou pour la perte de leur indépendance.

Le membre représentant les actionnaires minoritaires est désigné à la suite d'un appel à candidature. Dans un délai maximum de 15 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société doit

convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée spéciale selon les conditions et modalités prévues par la réglementation en vigueur.

La désignation du représentant des actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

4-(Modification de l'article 25 des statuts)

Ancien texte : CONVOCATIONS ET RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES

“Sous réserve des dispositions du Code des Sociétés Commerciales visant les Assemblées Générales Extraordinaires, les convocations aux Assemblées Générales sont faites quinze jours au moins à l'avance par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens dont l'un en langue arabe. Entre la première et la deuxième convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, un délai minimum de quinze jours doit être observé”

Nouveau texte : CONVOCATIONS ET RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES

“Sous réserve des dispositions du Code des Sociétés Commerciales visant les Assemblées Générales Extraordinaires, l'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.”

Cette résolution est adoptée à la majorité.

5-(Modification de l'article 30 des statuts)

Ancien texte : ORDRE DU JOUR – PROCÈS – VERBAUX

“L'ordre du jour est arrêté par l'organe qui fait la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil ou des Commissaires aux comptes et celles du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire qui ont été communiquées par un nombre d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social, suivant écrit recommandé avec accusé de réception, comportant leurs signatures, dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.”

Nouveau texte : ORDRE DU JOUR – PROCÈS – VERBAUX

“L'ordre du jour est arrêté par l'organe qui fait la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil ou des Commissaires aux comptes et celles du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire qui ont été communiquées par un nombre d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social, suivant écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit, comportant leurs signatures, dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.”

Cette résolution est adoptée à la majorité.

6-(Pouvoir)

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)

ACTIFS	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 316 507	2 316 507
Moins: amortissements	-2 296 507	-2 278 781
	20 000	37 726
Immobilisations corporelles	122 219 879	119 630 410
Moins: amortissements	-97 764 430	-94 807 553
	24 455 449	24 822 857
Immobilisations financières	1 760 219	1 822 888
Moins: provisions	-131 322	-131 322
	1 628 897	1 691 566
Total des actifs immobilisés	26 104 346	26 552 149
Total des actifs non courants	26 104 346	26 552 149
Actifs courants		
Stocks	4 968 573	5 359 482
Moins: provisions	-279 247	-730 535
	4 689 326	4 628 947
Clients et comptes rattachés	34 973 428	21 587 386
Moins: provisions	-1 780 021	-1 433 759
	33 193 407	20 153 627
Autres actifs courants	2 500 033	3 600 665
Moins: provisions	-354 787	-113 411
	2 145 246	3 487 254
Placements et autres actifs financiers	33 515 340	27 002 178
Moins: provisions		
	33 515 340	27 002 178
Liquidités et équivalents de liquidités	1 948 117	3 986 550
Total des actifs courants	75 491 436	59 258 556
TOTAL DES ACTIFS	101 595 782	85 810 705
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	40 937 600	40 047 675
Réserves	4 093 760	4 894 692
Report à nouveau	14 023 235	8 470 048
Fonds Social	638 258	525 097
Subventions d'investissements	307 068	524 143
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	59 999 921	54 461 655
Résultat de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres après affectation du	59 999 921	54 461 655
Passifs non courants		
Emprunts	275 745	264 717
Autres passifs financiers	9 362 831	9 274 224
Provisions	79 735	79 735
Total des passifs non courants	9 718 311	9 618 676
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 292 303	13 530 053
Autres passifs courants	14 358 896	5 392 503
Concours bancaires et autres passifs financiers	226 351	2 807 818
Total des passifs courants	31 877 550	21 730 374
Total des passifs	41 595 861	31 349 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	101 595 782	85 810 705

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en DT)

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Report à Nouveau	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fonds Social	Subventions d'investissements	Résultat de l'Exercice	Total
Solde au 31/12/2019 avant affectation	40 047 675	3 769 195	432 684	0	0	155 097	524 143	9 532 861	54 461 655
Réserves Légales		235 572						-235 572	0
Report à Nouveau			8 037 364					-8 037 364	
Autres réserves								0	0
Fonds Social						370 000		-370 000	
Compte Spécial d'Investissement					889 925			-889 925	0
Dividendes distribués								0	0
Solde au 31/12/2019 après affectation	40 047 675	4 004 767	8 470 048	0	889 925	525 097	524 143	0	54 461 655
Résultat de l'exercice 2020								13 380 948	13 380 948
Autres Variations 2020	889 925				-889 925	-256 839	-217 075		-473 914
Solde au 31/12/2020 avant affectation	40 937 600	4 004 767	8 470 048	0	0	268 258	307 068	13 380 948	67 368 689
Réserves Légales		88 993						-88 993	0
Report à Nouveau			5 553 187					-5 553 187	0
Autres réserves								0	0
Fonds Social						370 000		-370 000	0
Compte Spécial d'Investissement								0	0
Dividendes distribués								-7 368 768	-7 368 768
Solde au 31/12/2020 après affectation	40 937 600	4 093 760	14 023 235	0	0	638 258	307 068	0	59 999 921

Air Liquide Tunisie

Liste des membres du conseil d'administration (Mise à jour le 30 juin 2021)

Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
Mohamed Habib Ben Saad	Directeur Général de la Banque	Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés
		Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
		Président du Conseil d'Administration	SPFT CARTHAGO
		Président du Conseil d'Administration	SCAN
		Président du Conseil d'Administration	ASTREE
		Président du Conseil d'Administration	La société de Bourse de Tunisie
		Président du Conseil d'Administration	TFT - Société de transport de fonds de Tunisie
		Administrateur	BT SICAR
		Administrateur	Placement Tunisie -SICAF
Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
La Banque de Tunisie	Activité : Etablissement bancaire	Administrateur représenté par Kamel Jandoubi	AIR LIQUIDE TUNISIE 2020-2021
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés
		Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
		Administrateur	Placements de Tunisie SICAF
		Administrateur	La Foncière les Oliviers SA
		Administrateur	Société de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO
		Administrateur	La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF-
		Administrateur	Société Club Aquarius Nabeul
		Administrateur	Transport de Fonds de Tunisie
		Administrateur	Société de Bourse de Tunisie
		Administrateur	BT SICAR
		Administrateur	Société de Participation et de Promotion des Investissements -SPPI SICAR-
		Administrateur	Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE
		Administrateur	Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB-
		Administrateur	La Générale immobilière de Tunisie SA
		Administrateur	INSTITUT TUNIS DAUPHINE
		Administrateur	Société Monétique Tunisie -SMT
		Administrateur	Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE-
		Administrateur	Parc d'Activité Économique de Bizerte
		Administrateur	La Société MEDITERRANEAN INDUSTRY CARS -MEDI CARS-
		Administrateur	Société Polyclinique le Bardo -SA-
		Administrateur	Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL-
		Administrateur	Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR-
		Administrateur	Inter Bank Services

		Administrateur	Compagnie Générale des Salines de Tunisie -COTUSAL-
		Administrateur	Société de Gestion de Développement Immobilière et de Participations
		Administrateur	Direct Phone Service
		Administrateur	International Information Développement
Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
La Banque Nationale Agricole	Activité : Etablissement bancaire	Administrateur représenté par Habib Ben Hadj Kouider	AIR LIQUIDE TUNISIE 2021- 2022
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés
		Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
		Administrateur	AGROSERVICES
		Administrateur	AMI ASSURANCES
		Administrateur	ATL
		Administrateur	ATL LLD
		Administrateur	BNA CAPITALUX
		Administrateur	CAP BANK
		Administrateur	CDC DEVELOPPEMENT
		Administrateur	CIOK
		Administrateur	CITECH sidi bouzid
		Administrateur	COTUNACE
		Administrateur	CTA
		Administrateur	CTAMA
		Administrateur	EL MADINA
		Administrateur	EL MANSOUR TABARKA
		Administrateur	ELBENE INDUSTRIE
		Administrateur	ESSOUKNA
		Administrateur	GEVE
		Administrateur	IMMOBILIERE DES CAILLETS
		Administrateur	INTER BANK SERVICES
		Administrateur	LE GOLF DES OASIS
		Administrateur	LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL
		Administrateur	MAISON DU BANQUIER
		Administrateur	MFC POLE
		Administrateur	MONETIQUE TUNISIE
		Administrateur	PARC DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS
		Administrateur	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
		Administrateur	POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE
		Administrateur	SOCIETE D'ELEVAGE DE MONASTIR
		Administrateur	SIBTEL
		Administrateur	SICAF PART BNA

		Administrateur	SICAR INVEST
		Administrateur	SICAV BNA
		Administrateur	SIDCO
		Administrateur	SIMAC
		Administrateur	SIMPAR
		Administrateur	SIVIA
		Administrateur	SODEK
		Administrateur	SODESIB
		Administrateur	SOJET SUD
		Administrateur	SODICAB
		Administrateur	SODINO
		Administrateur	SODIS SICAR
		Administrateur	SOFINREC
		Administrateur	SOGEST
		Administrateur	SOIVM SICAF
		Administrateur	SOTUGAR
		Administrateur	STAR
		Administrateur	STBG
		Administrateur	STE TANIT INTERNATIONAL
		Administrateur	STS
		Administrateur	TAPARURA
		Administrateur	TDA
		Administrateur	TIS
		Administrateur	TUNIS CENTER
		Administrateur	TUNIS RE
		Administrateur	TUNISAVIA
		Administrateur	TUNISIE AUTOROUTES
		Administrateur	TUNISIE TRADENET
		Administrateur	UNIFACTOR
Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
Férid Benmansour	Développement Gaz Médicaux (Amérique Latine, Afrique, Middle East et Inde)	Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés
	Administrateur	Air Liquide Healthcare (Pty) Ltd, South Africa	
	Administrateur	Air Liquide Tunisie Services	
Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
Philippe Martinez	Air Liquide Vice President Africa	Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE 2020-2021
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés

		Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
		Administrateur	Air Liquide Afrique
		Administrateur	Air Liquide Nigeria
		Administrateur	AIR Liquide Healthcare (BEIJING) CO., LTD
		Administrateur	Air Liquide Côte d'Ivoire
		Administrateur	Air Liquide Congo
Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
Andrew Reynolds	Andrew Reynolds, AMEI Hub		AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés
		Administrateur	Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA) ici à Dubaï
		Administrateur	Air Liquide Pty Ltd (Afrique du Sud)
		Administrateur	Air Liquide Maroc
		Administrateur	Air Liquide European Business Services (ALEBS) au Portugal
		Administrateur	Air Liquide Tunisie Sevices

Administrateur	Activité Professionnelle	Qualité	Mandat
Vincent Serain	VP Industrial Merchant for AMEI		AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
		Qualité	Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés
		Administrateur	Air Liquide North India
		Administrateur	Air Liquide India Holding
		Administrateur	Air Liquide Pty (Afrique du sud)
		Administrateur	Air Liquide Maroc
		Administrateur	Air Liquide Tunisie Service
		Administrateur	Air Liquide European Evolution